VILLE DE SCEAUX 14 fév. 19

## CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 février 2019

## NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Motion relative à la priorité de l'amélioration du fonctionnement du RER B sur le projet Charles-de-Gaulle Express

Rapporteur: Philippe Laurent

La ligne B du RER reste caractérisée par de nombreux dysfonctionnements.

En outre, des travaux sur de nouvelles lignes viennent perturber la régularité des trains. Ce fut le cas en 2017 avec la réalisation de la ligne 15 du métro du Grand Paris qui a nécessité de ralentir les rames pendant plusieurs mois aux abords de la gare d'Arcueil-Cachan.

Le risque de perturbations est fortement accru par l'annonce de la réalisation de la ligne Charles-de-Gaulle Express qui doit relier Paris à l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Il est en effet apparu que les travaux de cette ligne perturberont fortement le fonctionnement quotidien de la ligne B (comme d'ailleurs celui des lignes Transilien au nord), ceux-ci étant considérés comme prioritaires sur le RER.

A l'issue de sa mission de concertation, le préfet de région, Michel Cadot, a ainsi pointé un grand nombre de perturbations qui risquent d'impacter le trafic sur le RER B. Notamment à partir de 2021-2024, lorsque la montée en puissance des travaux du CDG Express vont nécessiter "des coupures de circulation importantes sur cet axe ferroviaire".

Or la situation très fragile ajoutée à la saturation de cette ligne ne pourra pas supporter un trafic en mode dégradé.

La prise de conscience de ces risques de fortes perturbations sur le RER B a conduit Ile-De-France Mobilités à émettre un avis très réservé sur l'avant-projet du Charles-de-Gaulle Express le 12 décembre 2018, demandant à l'Etat de suspendre le projet de ligne tant que des garanties précises n'auront pas été données pour le bon fonctionnement de la ligne B.

L'association des villes du RER B sud s'est également manifestée à l'issue de sa réunion du 30 janvier 2019 pour souligner qu'il n'est pas concevable que les travaux d'une ligne qui accueillera quelques dizaines de milliers de voyageurs par jour soient prioritaires sur le fonctionnement de la deuxième ligne du réseau francilien qui transporte au quotidien près de 900 000 voyageurs.

La ville de Paris et le département de Seine-Saint-Denis ont pris des positions similaires à Ile De France Mobilités.

Pour calmer les inquiétudes, Elisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports, a promis qu'elle reprendra les 15 propositions du préfet de région pour remédier à ces problèmes, comme par exemple d'envisager des fermetures longues l'été et d'anticiper un plan de transport de substitution ou d'augmenter le temps de travail de nuit pour SNCF Réseau ou de lancer une réflexion sur la création d'un fonds d'indemnisation des voyageurs en cas d'incidents...

Des solutions "en cours d'études" ne seront connues qu'à l'issue de la mission de coordination sur l'axe ferroviaire Paris-Nord, également menée par le préfet de région pour la fin mars 2019.

Bien que le Gouvernement affirme que le projet CDG Express ne se fera pas au détriment des transports du quotidien, il apparaît nécessaire d'exiger des garanties précises de la part de l'Etat.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la motion qui suit :

## Motion relative à la priorité de l'amélioration du fonctionnement du RER B sur le projet Charles-de-Gaulle Express

Compte tenu des risques de fortes perturbations du fonctionnement de la ligne B du RER en liaison avec le projet Charles-de-Gaulle Express (CDGE), le conseil municipal :

- demande la remise en état et la modernisation de toute urgence du réseau ferré et la mise en œuvre des investissements pour le renouvellement du matériel roulant en 2025 ;
- affirme la priorité du RER B sur le projet de CDGE aussi bien pendant la durée des travaux que pendant son exploitation ;
- demande à l'Etat de suspendre le projet de CDGE tant que toutes les garanties du maintien quotidien d'un fonctionnement normal du RER B ne seront pas obtenues telles qu'elles ont été formulées par Ile-de-France Mobilités dans la séance du conseil du 12 décembre 2018 ;
- précise que cette motion sera transmise au Premier ministre, à la ministre des Transports, au Préfet de région, à la présidente de la région Île-de-France, au vice-président d'Île-de-France Mobilité, à la présidente de la RATP, au président de la SNCF, aux parlementaires de la ligne B du RER.